



**MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40
Fax 022 369 90 49
E-mail: greffe@cheserex.ch
Internet: <http://www.cheserex.ch>

PREAVIS MUNICIPAL

29/2008

**CRÉDIT D'ÉTUDE D'UNE PISCINE COUVERTE
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipal responsable : M. Jacques Ansermet, syndic

Crédit d'étude d'une piscine couverte

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le 15 mars 2007, le Conseil communal de Chésereux a accepté un préavis d'un montant de CHF 97'000.00 destiné à financer l'étude de faisabilité d'une piscine couverte.

A la suite de cet accord, la Municipalité, assistée des architectes choisis pour mener cette étude, a présenté cet avant-projet au Législatif avant de procéder à un large débat. Celui-ci a mis en évidence les qualités de cette étude et la nécessité de **traiter soigneusement la problématique des circulations** parallèlement à **des recherches plus poussées en matière d'économie d'énergie.**

Au risque de répéter des notions déjà évoquées dans le préavis de l'étude de faisabilité, la suite de ce document rappelle les origines de ce projet et parle de l'intérêt de construire une telle infrastructure. Ces notions sont particulièrement utiles pour le Législatif de l'AIAB.

Examen du besoin

Nous habitons une région en plein essor qui bénéficie de conditions exceptionnelles pour la qualité de vie de ses habitants. Pourtant, malgré la présence à proximité de l'un des plus grands lacs d'Europe, nos enfants ne bénéficient d'aucun cours de natation dans le cadre des activités sportives à l'école. On peut citer la piscine de l'école du Rocher à Nyon, la piscine du collège des Perrerets à Gland ou encore celle de Bassins.

Ces équipements sont cependant surchargés et en aucun cas suffisants pour nos besoins scolaires communaux et, à plus forte raison, pour ceux du groupement de communes « Asse et Boiron ». Le constat est le même pour les clubs sportifs et pour les activités de loisirs de la population.

Aspect financier

Avant de parler programme et forme du bâtiment, il est logique de se poser quelques questions financières. En premier lieu, l'étude de faisabilité nous apprend que pour une réalisation simple et de qualité, **il faut prévoir un investissement de l'ordre de CHF 10 millions pour réaliser un véritable centre aquatique plutôt qu'un seul bassin couvert de 25 mètres.**

./.

Crédit d'étude d'une piscine couverte

Le risque le plus important réside dans les frais de fonctionnement qui vont courir tout au long de la période d'exploitation. Il faut donc trouver une solution pratique pour que cet investissement soit supportable par son propriétaire. **Ce projet étant d'essence régionale par nature, il est tout naturel d'envisager de répartir les charges annuelles de fonctionnement sur l'ensemble des communes du groupe « Asse et Boiron », afin de bénéficier d'un bassin de population qui atteindra rapidement 10'000 habitants.**

En contrepartie, **Chésereux financera un montant fixe de CHF 5 millions du coût de la piscine, sans demander ensuite de location pour l'investissement consenti.** Cette disposition particulière sera équivalente à la session d'une partie du bâtiment à la région. A ce sujet, il faut signaler que la nouvelle structure « Association Intercommunale Asse et Boiron » (AIAB) est conçue pour recevoir les bâtiments d'intérêt public de cette même région.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette démarche, la Municipalité estime, par contre, que le terrain doit rester propriété communale en le grevant simplement d'un droit de superficie accordé gratuitement au nouveau propriétaire de la piscine.

Description du projet

Les documents annexés représentant les plans et les vues 3D de la piscine couverte font partie intégrante de la description de ce projet.

Après examen de plusieurs ouvrages existants, la Municipalité a défini un programme qui a permis, aux architectes chargés de l'étude faisabilité, de présenter un **véritable avant-projet soigneusement devisé.** Cette première procédure a certes dépassé le simple cadre de l'étude de faisabilité, mais **elle a permis d'offrir aux initiateurs une belle opportunité de construire un bâtiment innovant et rarement vu sous cette forme.**

L'idée de base est la création d'un **bassin « nageur » de cinq lignes d'eau d'une longueur de 25 mètres.** Il n'est pas prévu de fond mobile, afin d'éviter toute complication mécanique entraînant des frais exagérés à long terme. Par contre, pour le remplacer, un **bassin « non-nageur » d'une longueur de 12 mètres** est construit à proximité du bassin principal.

L'aspect ludique de la piscine est soigné en prévoyant une zone d'accueil bien dimensionnée et un **large espace servant de cafétéria.** Dans le même esprit, **un jacuzzi circulaire pour 10 à 15 personnes** permet d'offrir une alternative à la nage. De plus, une terrasse extérieure est accessible durant la belle saison par une porte munie d'un pédiluve.

Le bâtiment, dont la **forme rappelle une tranche de gâteau,** est implanté le long de la route de Bonmont, à l'arrière de l'école « En Praz Corbet ». Cette situation privilégiée offre un vaste dégagement en direction du sud et de l'ouest.

La commune de Chésereux envisage la construction d'un **parking d'environ 120 places** sur la face nord-est, complétant ainsi les besoins communaux en cas de manifestation. C'est pour cette raison que cet équipement **ne fait pas partie du projet de la piscine couverte.**

./.

Crédit d'étude d'une piscine couverte

Argumentaire

Cet objet, réservé **aux loisirs, à l'enseignement et aux sports aquatiques en toutes saisons**, est plus universel qu'une salle de sport, par exemple. Cette dernière est en effet prévue pour l'enseignement et les sociétés sportives en dehors des heures scolaires. Le grand public ne peut accéder à une salle de gymnastique, cette construction n'existe que pour des groupes constitués. **La piscine couverte, par contre, est un lieu évident de rencontres et de loisirs, particulièrement durant la mauvaise saison** où, le contraste entre la chaleur intérieure et la froidure extérieure apporte une réelle alternative aux loisirs disponibles dans nos villages du pied du Jura.

Il est aussi intéressant de constater que peu d'installations de haut niveau permettent l'accès aux loisirs en dehors d'un club. Le tennis, le golf ou l'équitation nécessitent tous des investissements en temps et en argent pour les pratiquer. **La natation représente l'une des rares possibilités de pratiquer d'une minute à l'autre un loisir attractif ne demandant presque aucune dépense personnelle.**

Le site d'implantation est de qualité exceptionnelle, avec un vaste dégagement sur plusieurs côtés. C'est probablement un atout pour la rentabilité de cet espace de loisirs.

Dans l'esprit de la communauté « Asse et Boiron », le développement d'un **second pôle d'activités**, en complément à celui du site de Borex-Crassier, permet de décentraliser les diverses offres scolaires.

La construction de cette piscine à proximité d'un axe de communication secondaire, entre St-Cergue et Coppet, **assure une accessibilité aisée**. C'est aussi vrai pour la clientèle de Nyon où seuls six kilomètres séparent cette installation des premiers quartiers de cette ville.

Enfin, l'exploitation de cette piscine sera organisée uniquement par la région, permettra **une utilisation à 100 % pour les écoles, le public et les sociétés sportives.**

Crédit d'étude

Considérant les divers éléments évoqués ci-dessus, le présent préavis est établi dans le but de libérer le financement du **crédit d'étude jusqu'à la rédaction du devis définitif** basé sur des soumissions rentrées.

Ce financement sera supporté, à parts égales, par les deux organes de décision : l'AIAB et la commune de Chésèrex. Il va donc de soi que le refus de l'un des deux préavis enterrera ce projet. Par contre, en cas de double acceptation, la procédure pourra se poursuivre par les préavis concernant les crédits de construction. Ce n'est qu'ensuite que la cession de la part convenue financée par la commune de Chésèrex deviendra effective.

./.

Crédit d'étude d'une piscine couverte

Dès lors, le présent préavis, dans sa version établie à l'attention du Conseil communal de Chésereux, prend en compte **la condition de l'acceptation du même objet par l'AIAB** et prévoit expressément **la cession de la part de Chésereux en fin d'exercice**.

Les montants en jeu sont les suivants :

<i>Honoraires</i>	<i>Crédit d'étude</i>	
• Architecte, Direction des Travaux (DT) (y compris prestations marché public)	CHF	450'000.00
• Ingénieur civil	CHF	50'000.00
• Ingénieur électricité	CHF	40'000.00
• Ingénieur sanitaire + traitement d'eau	CHF	55'000.00
• Ingénieur chauffage	CHF	35'000.00
• Ingénieur ventilation	CHF	55'000.00
• Géomètre	CHF	5'000.00
• Réserve pour écologie (tous mandats confondus)	CHF	50'000.00
• Frais et débours	CHF	<u>10'000.00</u>
Total des honoraires tous mandats	CHF	<u>750'000.00</u>
• Part de la commune de Chésereux au crédit d'étude (50 %)	CHF	375'000.00
• Réserve	CHF	<u>25'000.00</u>
Montant total de la demande de crédit d'investissement	CHF	<u>400'000.00</u>

Cet investissement bénéficiera d'un amortissement immédiat lors de la cession de propriété

./.

Crédit d'étude d'une piscine couverte

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

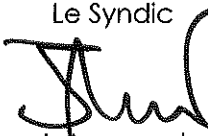
- dans sa séance du 13 mars 2008
- vu le préavis de la Municipalité n° 29/2008
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


Décide

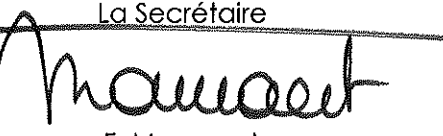
- d'autoriser la Municipalité à mandater l'atelier d'architectes associés J.-C. Vuffray S.A. et Ch. Cardinaux à Nyon pour réaliser l'étude d'une piscine couverte, incluant toutes les prestations utiles pour l'application de la loi sur les marchés publics,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude d'une piscine couverte de CHF 400'000.00 (quatre cent mille francs suisses) pour le financement de cette étude, à prélever sur la trésorerie courante,
- que ces autorisations ne seront exécutoires qu'en cas d'acceptation similaire de la part de l'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB), prévue à une date ultérieure,
- qu'en cas de réunion de toutes les conditions nécessaires à l'exécution de ce projet, la commune de Chésereux cédera à l'AIAB, dès la délivrance du permis d'utiliser, sa part de propriété sur cet objet, pour un montant de CHF 5 millions, en renonçant à toute location ou intérêt pour les montants cédés.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 janvier 2008.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  J. Ansermet

 The seal is circular with the text 'MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX' around the perimeter. Inside the seal is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are written. The seal is flanked by two stars.

La Secrétaire  F. Monnaert

Annexe

Présentation de l'avant-projet

Préavis municipal 29/2008

Conseil communal du 13.03.2008